



Bruxelles, le 23 mai 2024
(OR. en)

9909/24

LIMITE

COPS 265	POLMAR 19
CIVCOM 124	ESPACE 47
POLMIL 175	CONUN 104
AELE 38	HYBRID 74
EUMC 245	CYBER 160
CFSP/PESC 740	DISINFO 69
CSDP/PSDC 359	COTER 102
INDEF 28	CT 54
PROCIV 33	CSC 284
COEST 315	PESCO 6
COCON 26	EPF AM 75
CONOP 37	IPCR 30
COARM 96	COMPET 548
DUAL USE 42	EUPM MOLDOVA 6
JA1 791	EUM ARMENIA 5

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'Union européenne et la Norvège (instrument non contraignant, 2 ^e étape) - Autorisation en vue de la signature de l'instrument non contraignant proposé

DOCUMENT PARTIELLEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC (09.10.2026)

- Le 10 janvier 2024, le Comité politique et de sécurité (COPS) a procédé à un échange de vues sur la coopération et les dialogues en matière de sécurité et de défense avec les partenaires bilatéraux, y compris sur les éventuelles perspectives à explorer pour la mise en place de partenariats en matière de sécurité et de défense (instrument non contraignant). Le COPS a invité le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à faire avancer les travaux sur cette base, le groupe politico-militaire (GPM) et le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (Civcom) étant chargés des travaux préparatoires, en concertation avec le groupe géographique compétent, et conformément à la procédure établie pour la conclusion d'instruments non contraignants avec des pays tiers¹.

¹ Sur la base des arrangements relatifs aux instruments non contraignants approuvés par le Conseil, la Commission et le SEAE en décembre 2017 (doc. 15367/17).

2. Le **SUPPRIMÉ**, le SEAE a présenté au Conseil une note écrite dans laquelle il fait part de son intention de négocier un instrument non contraignant au nom de l'Union en vue d'un partenariat en matière de sécurité et de défense avec la Norvège (doc. 7892/24).
3. Le 3 avril 2024, le Conseil a approuvé l'ouverture de négociations sur un instrument non contraignant en vue d'un partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'UE et la Norvège, à la lumière des documents 7892/24 et 7892/24 ADD 1.
4. Le **SUPPRIMÉ**, le Civcom et le GPM, en concertation avec le groupe "Association européenne de libre-échange" (AELE), ont été informés de l'état d'avancement des négociations entre le SEAE et la Norvège et ont examiné un premier projet de partenariat en matière de sécurité et de défense (doc. WK 6736/2024). Le SEAE est revenu vers la Norvège sur la base des observations reçues des États membres sur le projet d'instrument.
5. Le **SUPPRIMÉ**, le SEAE a présenté au Conseil le projet de partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'UE et la Norvège, dont le texte a fait l'objet d'un accord provisoire avec la Norvège (doc. 9910/24).
6. Le **SUPPRIMÉ**, le Civcom et le GPM, en concertation avec le groupe "AELE", sont parvenus à un accord sur le projet de texte de partenariat en matière de sécurité et de défense figurant dans le document 9910/24.
7. Le **SUPPRIMÉ**, le COPS a approuvé le projet de partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'UE et la Norvège qui figure dans le document 9910/24.
8. Le texte du projet d'instrument peut encore nécessiter des ajustements finaux mineurs, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence sur le fond et la finalité du texte.
9. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil, lors d'une de ses prochaines sessions, autorise la signature de l'instrument non contraignant prenant la forme d'un partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'UE et la Norvège, dont le texte figure dans le document 9910/24.